

Le stationnement et les privilèges . . . !

Pour [MédiaChartres](#), comme pour toutes les personnes qui veulent stationner en centre ville, difficile d'échapper aux parkings obligatoires de plus en plus nombreux et plus chers (**voir notre article du 26 Mai**).

Mais, « **certains** » n'ont pas ce problème, pour eux les parkings font souvent l'objet de gratuité ou payés par les contribuables, car inclus dans les frais mensuels des bénéficiaires (privilège de la fonction ou relation (?) les

deux fonctionnent très bien).



D'autres s'octroient tous les jours des portions de rues complètes, pour eux même ou leur personnel, même si ils bénéficient pourtant d'emplacements aménagés sur-mesure: (livraisons, 15 minutes ou dépose minute) mais il faut croire que cela n'est pas suffisant (?)

De plus en plus de personnes sont révoltés par les systèmes de « **privilèges** » .



Tolérance contractuelle, échange de « bons procédés », toutes

les suppositions sont possibles, et certains ont même récemment renommer une rue concernée: «**Rue sans loi**»



La Police Municipale, affirme ne pas faire de différence et verbaliser tous les contrevenants, sauf que . . . **films en 'caméra cachée' et constats d'huissier**, prouvent le contraire et contredisent sans ambiguïté ses affirmations !

Le (Gotha local), va très vite devoir respecter la loi, sous peine de voir les associations, saisir le **tribunal administratif**, et **MédiaChartres** publier sans relâche, des articles sûr les contrevenants.

Serge Maloude